

pouvoir subsister les premières années; s'ils y trouvaient d'abord un logement, quelque chétif qu'il fût, et de quoi y semer quelques légumes.

Il faudrait donc, après avoir divisé les terres acquises en lots convenables, et avant de les concéder, ou de les vendre à constitution de rente ou autrement, ou du moins avant de les livrer, construire sur chacun une petite maison et y faire défricher un ou deux arpens de terre. La bâtisse et le défrichement ne seraient pas donnés gratuitement; ils seraient payés en temps convenable, mais au prix le plus raisonnable, par le preneur ou l'acheteur. Ce qui empêche un grand nombre de nos compatriotes de s'établir sur des terres nouvelles, c'est le manque absolu de moyens, et la crainte, bien fondée chez quelques uns, d'y périr de misère. Il leur faudrait une aide opportune, une main secourable; et les riches particuliers qui viendraient à leur secours de la manière que je le propose, préviendraient, au moins en grande partie, le mal qu'on redoute; ils feraient un grand bien public, sans se faire à eux-mêmes aucun tort particulier; car leurs dépenses leur seraient remboursées et au-delà, par la suite.

Je dis donc pour conclure en me résumant :

10. Qu'il est nécessaire que le gouvernement d'Angleterre soit convaincu que les Canadiens peuvent et veulent établir sans délai les terres incultes de leur pays;

20. Que pour rendre la conviction plus complète, il est à propos que les Canadiens s'associent, pour l'achat et l'établissement de ces terres;

30. Qu'afin que l'association ne soit pas sans effet, il faudrait que les associés facilitassent autant que possible à leurs compatriotes les moyens de s'établir, ou de commencer à s'établir incontinent sur ces terres, en adoptant le plan que je propose, ou quel qu'autre plan aussi efficace, ou plus, s'il était possible.

La couronne ne pourrait pas raisonnablement se trouver moins portée à disposer de ces terres, ou d'une partie de ces terres, en faveur d'une association dont le but serait tout patriotique et philanthropique, qu'en faveur d'une compagnie qui ne pourrait avoir en vue que des intérêts pécuniaires. Quand même une partie des terres de la couronne aurait déjà été cédée, comme on l'a annoncé dernièrement, à une compagnie anglaise, l'association que je propose ne laisserait pas d'avoir un grand effet, celui d'empêcher que le mal (comme il en serait un dans ce pays, surtout dans un certain nombre d'années,) ne devînt plus général.

M. D.

